

## Matériel agricole : une facture élevée malgré les stratégies d'économie

L'agrandissement des structures implique un équipement important des exploitations en matériel de plus en plus puissant, ce qui nécessite de lourds investissements. En Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, près de la moitié des tracteurs dépassent 80 chevaux<sup>1</sup>. La copropriété et le recours à du matériel extérieur sont souvent privilégiés pour le matériel spécialisé et pour les plus gros tracteurs.

73% des exploitations moyennes et grandes de la région ont acheté du matériel en 2014, pour une facture moyenne de 28 200 €. La revente de matériel d'occasion est une pratique assez développée. La délégation de travaux à une entreprise de travaux agricoles est une alternative courante à l'achat de matériel spécialisé : 65% des exploitations de la région y ont eu recours en 2013.

<sup>1</sup> puissance réelle et non fiscale, en norme DIN

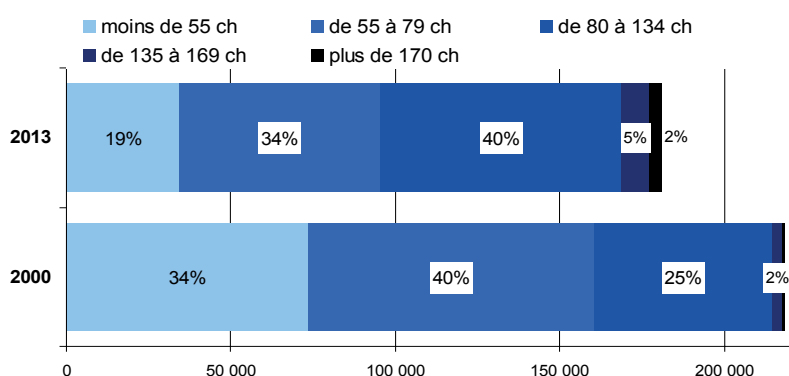
En 2013, 89% des exploitations agricoles de la région ALPC sont propriétaires d'au moins un tracteur. L'agrandissement des exploitations va de pair avec un équipement croissant pour gagner en productivité. En 2000, un actif à temps plein exploitait en moyenne 25 ha, ce chiffre atteint 33 ha en 2013. Le nombre moyen de tracteurs par exploitation est passé en treize ans de 2 à 2,4. Et le nombre de tracteur par actif à temps plein de 1,3 à 1,5. Des modèles de motorisation différentes sont souvent nécessaires pour réaliser divers types de travaux (transports, travaux des champs...). En lien avec le recul du nombre d'exploitations, le parc total de tracteurs en propriété diminue cependant : -17% entre 2000 et 2013 mais leur puissance augmente.

### Des pratiques différentes selon la puissance des tracteurs

Près de la moitié des tracteurs des exploitants d'ALPC dépassent désormais 80 chevaux, contre seulement un quart en 2000. Les tracteurs de 135 ch ou plus en propriété sont proportionnellement moins nombreux en ALPC qu'au niveau national : 7% contre 11%. En France, ce type de tracteurs est plus représenté dans les régions très spécialisées en grandes cultures. Les viticulteurs sont propriétaires quasi exclusivement de tracteurs de moins de 135 ch, et ces grosses puissances sont également rares chez les éleveurs bovins (3% en ALPC). Près d'une exploitation sur cinq spécialisées en maraîchage, horticulture, élevage de porcs ou de volailles ne possède pas de tracteur.

Un agriculteur peut utiliser un tracteur sans en être forcément le propriétaire exclusif. La copropriété, le prêt par un voisin, l'utilisation de matériel provenant de Cuma... sont d'autres recours possibles. Ils sont moins

### Des tracteurs en propriété moins nombreux mais plus puissants



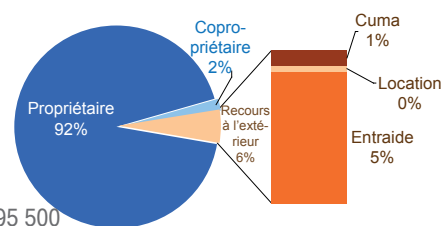
Répartition du parc de tracteurs en propriété dans les exploitations agricoles d'ALPC selon leur puissance

Source : Agreste recensement agricole 2000 et enquête Structures 2013

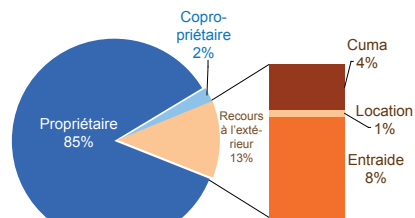
### Un recours à l'emprunt ou à la location plus fréquent pour les gros tracteurs

Répartition des exploitations d'ALPC utilisant des tracteurs selon l'origine du matériel utilisé.

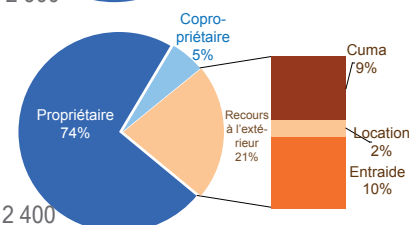
< 80 ch  
Nombre de tracteurs en propriété : 95 500



De 80 à 134 ch  
Nombre de tracteurs en propriété : 72 900



Plus de 135 ch  
Nombre de tracteurs en propriété : 12 400



Seule l'utilisation du matériel par un des agriculteurs sur l'exploitation est considérée ici. L'intervention d'une entreprise extérieure (type ETA) qui a réalisé elle-même les travaux avec son propre matériel n'est pas prise en compte

Source : Agreste enquête Structures 2013

développés pour les tracteurs que pour des matériels plus spécifiques. L'entraide est plus fréquente que la copropriété : 10% des exploitants ont eu recours au tracteur d'un voisin en ALPC en 2013, et 3% ont au moins un tracteur en copropriété. L'emprunt dans le cadre de l'entraide concerne plus souvent des tracteurs de faible puissance pour un usage dans de petites structures. La copropriété est plus développée dans les grandes exploitations, et permet en particulier de s'équiper collectivement de tracteurs puissants. 23% des tracteurs en copropriété ont une puissance supérieure à 135 ch. 4% des exploitations ont recouru au tracteur d'une Cuma en 2013. Dans 45% des cas, le tracteur emprunté dépasse les 135 ch.

### Du matériel spécialisé souvent emprunté

Outre le tracteur, la charrue est le matériel le plus courant dans les exploitations agricoles. On comptabilise 45 300 charrues en propriété dans 41 000 fermes d'ALPC. C'est le plus souvent un équipement détenu en propre pour un usage individuel. Le recours à la copropriété, à la location ou à l'emprunt de charrue est peu répandu.

Avec 44 300 en propriété, les pulvérisateurs sont également des équipements très fréquents. Portés, tractés ou automoteurs, ces

matériels de protection des cultures correspondent à des usages et des niveaux d'investissements très variés. L'utilisation de pulvérisateurs automoteurs concerne 2 100 exploitations en 2013 et se fait très souvent en recourant à du matériel extérieur : 42% des cas.

La récolte du foin se fait en utilisant les 23 700 presses à balles rondes ou carrées en propriété, mais également dans un quart des cas, en le partageant en copropriété ou via une Cuma, ou en l'empruntant à un voisin. Concernant la manutention, 10% des exploitations sont propriétaires d'un chargeur automoteur à bras ou télescopique. Là aussi, dans près d'un quart des cas, l'exploitant en utilisant a recours à du matériel extérieur.

La moissonneuse-batteuse est typiquement l'équipement coûteux utilisé principalement sur une courte période. Sur les 14 500 exploitations ayant utilisé une moissonneuse-batteuse en 2013 (hors celles ayant fait appel à une prestation de service d'ETA), moins de la moitié en avaient la propriété exclusive. L'entraide entre voisins est très répandue, deux fois plus que l'adhésion à une Cuma. Le parc de moissonneuses-batteuses en propriété a nettement diminué dans la région depuis 2000.

Plus spécialisée, la machine à vendanger est utilisée dans une exploitation viticole sur deux de la région ALPC. Dans la moitié des

cas, l'exploitant est propriétaire exclusif de la machine. La copropriété est assez répandue : un cas sur sept.

Les Cuma sont en première ligne concernant l'utilisation d'ensileuse (toujours hors prestation d'une ETA). Près de la moitié des 2 900 exploitations ayant eu recours à une ensileuse en 2013 l'ont fait par le biais d'une Cuma. L'entraide est également très développée. Moins d'un quart des exploitants ayant ensilé étaient finalement propriétaires du matériel utilisé.

Dans les exploitations, un type de matériel connaît une désaffection : le motoculteur est de plus en plus remplacé par de petits tracteurs. On compte ainsi 8 700 motoculteurs dans les fermes d'ALPC en 2013 contre 23 200 en 2000.

### Des prestations d'ETA et de Cuma dans deux-tiers des exploitations en 2013

La délégation de travaux à un prestataire extérieur est une alternative à l'achat de matériel, sa location ou son prêt. L'intervention du personnel d'entreprises de travaux agricoles (ETA) ou plus accessoirement des salariés des Cuma est très développée en ALPC : 65% des exploitations agricoles y ont eu recours en 2013, soit cinq points de plus qu'au niveau national. Ces prestations, le plus souvent de courte durée et consacrées à des travaux saisonniers des champs, génèrent au total 2 900 emplois équivalents temps plein.

Toutes les orientations de production y font appel, mais à des degrés différents. Le taux de recours le plus élevé est observé en bovins lait (85%) : les éleveurs n'ont souvent pas le temps ni le matériel pour effectuer les travaux de récolte et d'ensilage des céréales et du maïs produits pour alimenter le bétail.

Le taux de recours est moindre en viticulture (66%) mais avec des prestations beaucoup plus longues que dans les autres productions, et équivalentes en moyenne à un quart de temps par exploitation. Ainsi, les prestations dans les exploitations viticoles représentent 60% des emplois liés aux interventions des ETA et Cuma dans la région. Certains viticulteurs peuvent faire le choix de déléguer des travaux de la vigne pour éviter de lourds investissements en matériel et se dégager du temps pour l'activité commerciale.

Toutes orientations confondues, le taux de recours à ces prestations augmente avec la taille économique de l'exploitation.

### Seulement 12% des exploitations ont un tracteur de plus de 135 ch DIN

Parc de matériel en propriété dans les exploitations agricoles en ALPC en 2013

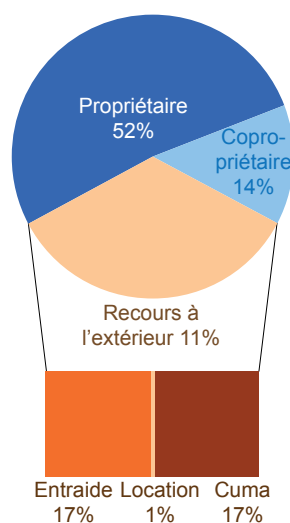
|  | Nombre de machines en propriété | Part des exploitations propriétaires du matériel sur le nombre total d'exploitations |
|--|---------------------------------|--|
| Tracteurs                                    | 180 900                         | 89%  |
| Moins de 80 ch                               | 95 500                          | 72%  |
| De 80 à 134 ch                               | 72 900                          | 54%  |
| Plus de 135 ch                               | 12 400                          | 12%  |
| Charrues                                     | 45 300                          | 54%  |
| Pulvérisateurs                               | 44 300                          | 48%  |
| Tracté ou porté                              | 42 900                          | 46%  |
| Automoteur                                   | 1 400                           | 2%   |
| Presses à balles rondes ou carrées           | 23 700                          | 30%  |
| Motoculteurs                                 | 8 700                           | 11%  |
| Chargeurs automoteurs à bras ou télescopique | 8 200                           | 10%  |
| Moissonneuses-batteuses                      | 6 900                           | 9%   |
| Machines à vendanger                         | 3 700                           | 5%   |

Source : Agreste enquête Structures 2013

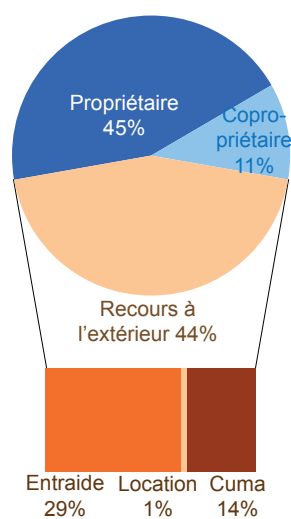
## Un fréquent recours à l'extérieur pour le matériel spécialisé

Répartition des exploitations d'ALPC selon l'origine du matériel utilisé.

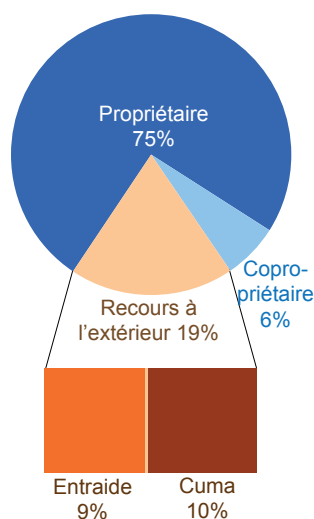
**Machines à vendanger**  
Nombre en propriété : 3 700



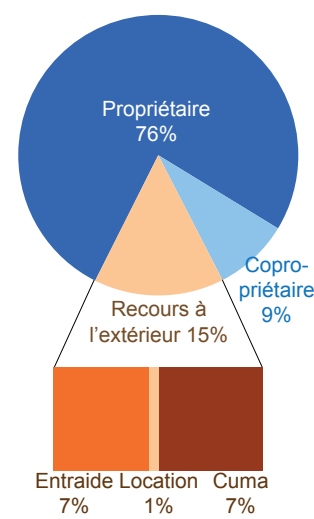
**Moissonneuses-batteuses**  
Nombre en propriété : 6 900



**Presses à balles**  
Nombre en propriété : 23 700



**Pulvérisateurs**  
Nombre en propriété : 44 300



Seule l'utilisation du matériel par un des agriculteurs sur l'exploitation est considérée ici. L'intervention d'une entreprise extérieure (type ETA) qui a réalisé elle-même les travaux avec son propre matériel n'est pas prise en compte

Source : Agreste enquête Structures 2013

### Près des trois-quarts des exploitations ont acheté du matériel en 2014

En 2014, le matériel et l'outillage représentent 29% du capital immobilisé dans les exploitations agricoles moyennes et grandes de la région ALPC (source : Rica). Cette part est plus ou moins importante selon les orientations de production. Ainsi, par exemple, les immobilisations sont constituées à 46% par du matériel dans les exploitations spécialisées en grandes cultures, contre seulement 27% en viticulture (en raison de la valeur du patrimoine foncier en vignes) et 21% en bovins-viande (où le cheptel reproducteur et les bâtiments arrivent aux premiers rangs des immobilisations).

73% des exploitations moyennes ou grandes ont acheté du matériel en 2014 dans la région. C'est la même proportion qu'au niveau national. Elle est plus élevée en productions animales qu'en productions végétales, mais les montants investis sont moindres. Ainsi, les exploitations concernées ont acheté en moyenne pour 23 000 € de matériel en orientation bovins-viande, contre 38 000 € en grandes cultures.

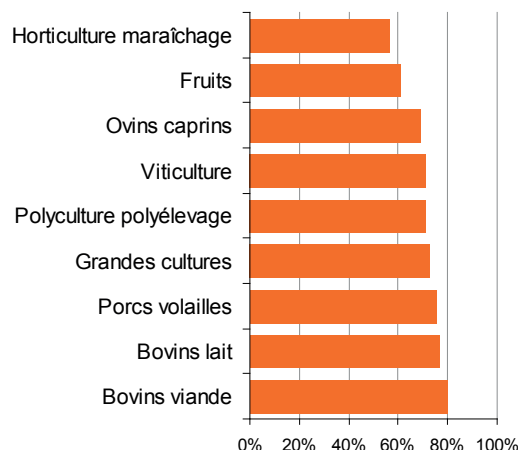
### Plusieurs types de stratégies pour alléger la facture

Pratique de plus en plus développée, la revente de matériel d'occasion a concerné plus d'un tiers des exploitations d'ALPC en 2014, pour un montant moyen de 15 000 € par exploitation concernée. Le ratio global cessions sur acquisitions atteint 27%. Cela traduit un souci d'économie, mais également un renouvellement rapide du matériel en liaison avec l'optimisation fiscale.

La facturation de prestations de services auprès d'autres exploitants est un moyen d'amortir le matériel acheté. Plus équipées en matériel spécialisé, les exploitations de grandes cultures sont les premières concernées : près de quatre sur dix ont réalisé en moyenne 5 000 € de prestations auprès de tiers.

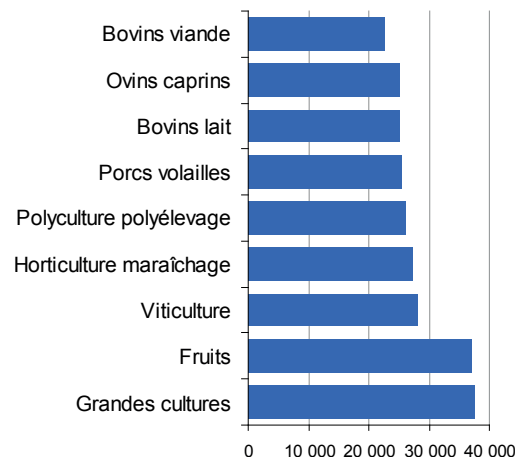
### Plus d'achats de matériel en productions animales ...

Proportion d'exploitations moyennes et grandes d'ALPC ayant acquis du matériel ou de l'outillage en 2014, par orientation



### ... mais pour des montants moins élevés

Montant des acquisitions de matériel ou d'outillage en 2014 : moyenne pour les exploitations d'ALPC moyennes et grandes concernées, en € par orientation



Source : Agreste RICA 2014

## Des achats de matériel dans 73% des exploitations en 2014

| Champ : exploitations moyennes et grandes en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes | Part des exploitations ayant acquis du matériel ou de l'outillage en 2014 | Acquisitions moyennes de matériel et d'outillage pour les exploitations concernées | Part du matériel et de l'outillage                                 |                         | Part des exploitations ayant revendu du matériel ou de l'outillage en 2014 | Cessions moyennes de matériel et d'outillage pour les exploitations concernées |
|--|---|--|--|-------------------------|--|--|
|  |   |  | dans les acquisitions d'immobilisations corporelles (hors foncier) | dans l'actif immobilisé |  |  |
| Grandes cultures   | 73%   | 37 600   | 69%  | 46%                     | 43%  | 26 500   |
| Horticulture maraîchage  | 57%   | 27 300   | 68%  | 29%                     | 38%  | ns   |
| Viticulture  | 71%   | 28 100   | 47%  | 27%                     | 30%  | 9 100  |
| Fruits   | 61%   | 37 200   | 44%  | 33%                     | 15%  | ns   |
| Bovins lait  | 77%   | 25 000   | 60%  | 30%                     | 40%  | 11 400   |
| Bovins viande  | 80%   | 22 700   | 56%  | 21%                     | 40%  | 12 400   |
| Ovins caprins  | 69%   | 25 000   | 64%  | 25%                     | 35%  | 12 800   |
| Porcs volailles  | 75%   | 25 600   | 58%  | 32%                     | 37%  | 11 300   |
| Polyculture polyélevage  | 71%   | 26 100   | 56%  | 31%                     | 36%  | 12 300   |
| Ensemble   | 73%   | 28 200   | 54%  | 29%                     | 37%  | 14 500   |

Source : Agreste RICA 2014

### Méthodologie

L'enquête nationale **Structures 2013** a été réalisée en 2014 sur un échantillon de près de 11% des 76 000 exploitations agricoles de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Elle comporte un volet sur le matériel utilisé par l'exploitation. Les informations sont déclaratives et collectées en vis-à-vis par des enquêteurs.

L'interrogation concerne le matériel utilisé au cours des douze derniers mois, à partir d'une liste préétablie d'équipements concernés. Tous les matériels et équipements utilisés n'ont pas été retenus. Ceux relativement rares, utilisés dans quelques exploitations spécialisées, ou au contraire ceux utilisés dans pratiquement toutes les exploitations ont été écartés.

L'exploitation est propriétaire ou copropriétaire du matériel utilisé, ou elle l'a loué ou emprunté. Sont exclus les matériels appartenant à des entreprises de travaux

(type ETA) ou d'autres prestataires effectuant les travaux avec leur propre main-d'oeuvre. Dans ce cas, il s'agit de prestation de main-d'oeuvre extérieure, qui est abordée dans le volet «main-d'oeuvre» de cette même enquête. L'encadré de la page 2 porte sur ce volet.

L'analyse des montants de matériel acquis et revendus a été établie à partir des résultats du **Réseau d'information comptable agricole (RICA)**. Dans le cadre de cette opération, des données techniques et comptables sont collectées chaque année sur un échantillon d'exploitations agricoles moyennes et grandes (production brute standard supérieure à 25 000 €).

Les données du RICA portent sur l'exercice comptable 2014. L'échantillon Aquitaine Limousin Poitou-Charentes comporte 1 115 exploitations représentatives des 47 000 exploitations moyennes et grandes de la région.

Pour en savoir plus :

Publication nationale téléchargeable sur [Agreste.agriculture.gouv.fr](http://Agreste.agriculture.gouv.fr) :

Agreste Primeur n° 334 février 2016 : L'équipement des exploitations agricoles, un recours à la propriété moins marqué pour les machines spécialisées

**Atlas, notes mensuelles de conjoncture, Chiffres & données, Analyses & résultats...**

Retrouvez toutes les publications d'Agreste Aquitaine Limousin Poitou-Charentes sur :

[draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr](http://draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr)

[agreste.agriculture.gouv.fr](http://agreste.agriculture.gouv.fr)

Atlas, notes mensuelles de conjoncture, Chiffres & données; Analyses & résultats...

©AGRESTE  
2016  
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>  
et de la DRAAF Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes : <http://draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>

**Agreste**  
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1  
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49

Courriel : [contact.sriset.draaf-aquitaine-limousin-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.sriset.draaf-aquitaine-limousin-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr)

Directeur Régional : Yvan LOBJOIT

Directeur de publication : Valérie ISABELLE

Rédacteur en chef : *en cours*

Rédacteur : Catherine LAVAUD

Composition - Impression : SRISSET Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

Dépôt légal à parution - N° CPPAP : *en cours* - ISSN : *en cours*

